

Concerne : Report de l'attribution des périodes complémentaires « Conseiller en prévention ».

- A Madame la Ministre, membre du Collège de la Commission communautaire française, chargée de l'Enseignement ;
- A Madame la Gouverneur et Messieurs les Gouverneurs de Province ;
- A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres et Echevins de l'Instruction Publique ;
- Aux Chefs des établissements et aux Directeurs d'enseignement secondaire, ordinaire, spécial et de promotion sociale, organisés par la Communauté française ;
- Aux Pouvoirs organisateurs, aux Chefs d'établissement et aux Directeurs d'enseignement secondaire, ordinaire, spécial et de promotion sociale subventionnés par la Communauté française ;
- Aux Pouvoirs organisateurs des centres P.M.S. subventionnés par la Communauté française ;
- Aux Directions des Centres P.M.S organisés et subventionnés par la Communauté française ;

Pour information :

- Aux membres des services d'inspection de l'enseignement secondaire, ordinaire, spécial et de promotion sociale organisés ou subventionnés par la Communauté française ;
- Aux organisations syndicales représentatives ;

Dans le contexte budgétaire que connaît la Belgique et par voie de conséquences les Communautés et Régions dont les recettes proviennent essentiellement de dotations du Fédéral liées aux paramètres de croissance, le Gouvernement de la Communauté française Wallonie-Bruxelles a décidé de reporter à 2013 l'attribution de périodes complémentaires « Conseillers en prévention ».

Je suis consciente que cette annonce tardive va perturber l'organisation de certaines écoles et notamment des écoles qui devaient bénéficier d'un nombre important de périodes ou qui s'étaient regroupées pour mutualiser leurs moyens.

Je voulais néanmoins attirer votre attention sur le fait que cette décision coïncide - pour tous les établissements bénéficiaires des revalorisations des dotations et subventions de la Saint-Boniface - avec la liquidation, le 20 septembre prochain, du solde des dotations et subventions relatives à l'année scolaire 2008-2009. Ce solde comprend une majoration d'environ 1,6 %, hors indexation, par rapport à ce qui était initialement prévu pour 2009.

Le tableau ci-dessous reprend en pourcents et par niveau, les revalorisations initialement prévues pour 2009 et celles réellement liquidées.

Niveaux	Initialement prévu en 2009	Réellement liquidé
Fondamental ordinaire ou spécialisé	3,36	5,00
Fondamental ordinaire en discrimination positive	4,50	6,15
Secondaire ordinaire et spécialisé et enseignement de promotion sociale	2,40	4,02
Secondaire ordinaire en discrimination positive	3,50	5,14

La Ministre de l'Enseignement obligatoire et de promotion sociale,

Marie-Dominique SIMONET